

LES HALLES DE LANNION AVANT 1700

PAR MAURICE ANDRÉ

Le plus ancien document concernant les halles est le vidimus du 13 juin 1489. Il a été traduit par Jean-Pierre Yven. Il y a aussi un devis détaillé et chiffré, mais le vocabulaire technique de l'époque rend sa traduction difficile. Le vidimus présente un texte manuscrit d'un seul tenant sur un rouleau d'un mètre vingt de long. Le devis de réparations tient sur une seule feuille. Le terme cohue désigne les halles. Ces documents sont adressés à la duchesse Anne qui vient d'être intronisée 15 février 1489.

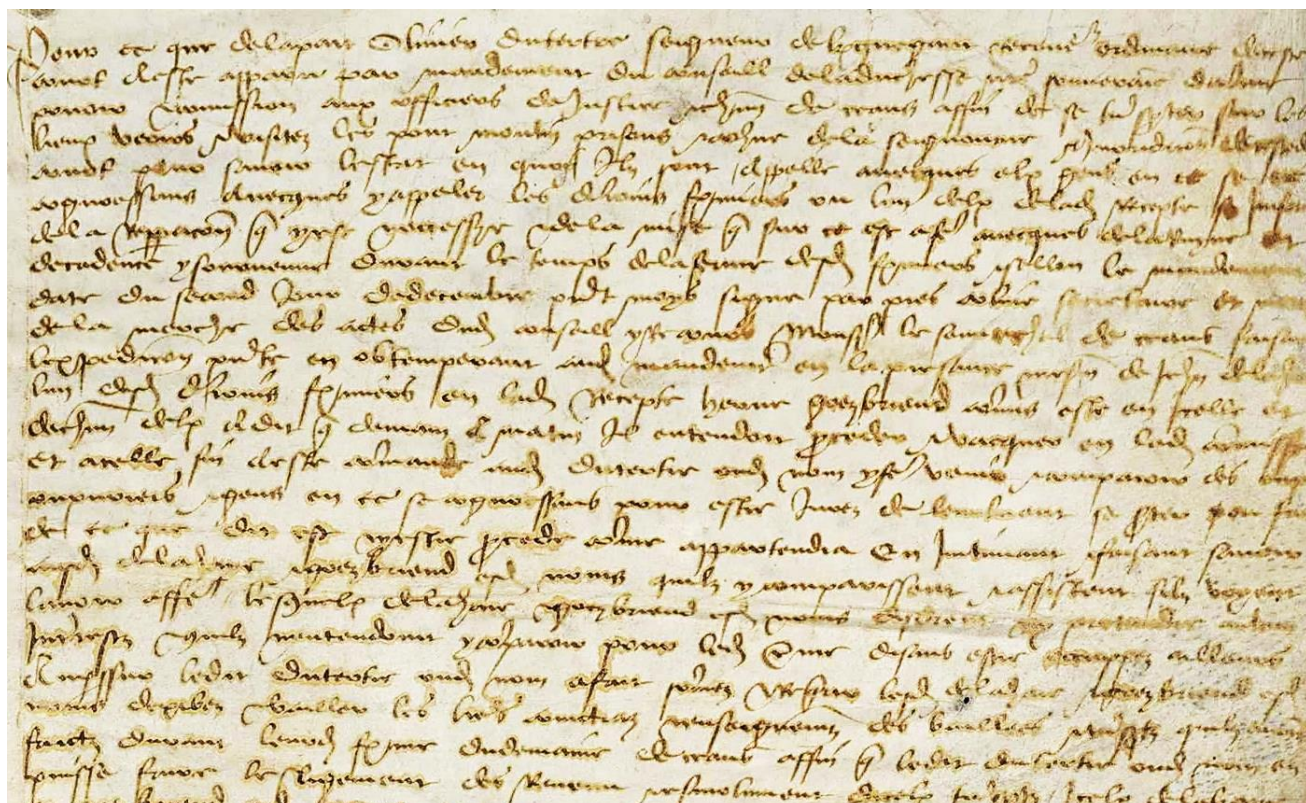


Figure 1 : Voici comment se présente le texte original

Transcription des passages les plus intéressants :

« remorant outre que d'empuis le cohue par default de réparacions estoient demourez de mal en pyrs, tellement que la cohue quelle était une des plus belle halle de cest évésché de la basse bretagne, est branlée et quasi ruynée d'un costé, et danger de choir et d'abastre plusieurs grandes et belles maysons de joustes et d'y faire plusieurs grans dommages et inconveniens si le cas de la choiste avoient, que dieu ne veille, parce que la plupart des boays et merrain d'icelle cohue par deffault de couverture, est pourrie et empirée, et plusieurs des lyans et tyrans descousuz et s'ejectez hors de leur lieux, ... »

« Prigent Duttertre receveur de céans, d'y faire réparacions au mains de mise qu'on pourra passer ad ce que la cohue ne tombe par terre, car si la cohue tomboyt, la duchesse y auroit gran domaige, elle perdroyt ses coustumes et ne seroit relevée a troys mill francs de bonne monnoye et en cheant pourroit faire maulx innumerables et inreparables, car elle abatroit plusieurs belles maisons du costé ou elle branle et sy tueroit touz celx qui seroient sous la cohue ; »

« auxi le lieutenant de ceans et plusieurs des bourgeays de la ville se transporta environ la cohue voyr et visiter les deffault de reparacion et par l'evidence aparizoint assez les dangiers estre tieuls a l'egard des dicts cohue et par qoi mondit seigneur le sennechal avisa que telle cohue devoit estre reparee pour le presant au moins de mise que estre pourroit, en actendant faire plus grande et plus seure reparacion par autre temps come nagueres avoit esté ainsi si mielx. »

« et furent presans Yvon Boessy , coupureur d'ardoise, Jehan Le Jouaff, ... lesquelx empres avoir veu et visité cohue, boys et merrain d'icelle, relateren qu'il estoit requis et nectessaire meptre quatre harbouzons de bois de chesne au costé sobzain d'icelle cohue qui seront engravez par mortaises des boutz suzain et auxi par et autres en l'endroit des postz entre le porchet d'icelle cohue, davant la meson Guillaume Le Canaber et le bout suzain d'icelle cohue avec reparez et estoupez tous les pertuys et bresches estantes en la couverture d'icelle cohue, par lesquels pertuys et deffault de la reparacion en la couverture aparisoit par l'évidence la pluspart des boays et merrains d'icelle estre presque pourriz et la cohue estre en ruyne et décadence, en grant préjudice et dommaige de la duchesse et de tout ce cartier. »

Donc, la cohue est en très mauvais état et menace de s'effondrer, ce qui entrainerait la perte immédiate des taxes sur les marchandises et les loyers, et à plus long terme le coût énorme de la reconstruction. La halle ou cohue est un espace couvert rectangulaire de 30 m sur 15 m, les espaces de ventes sont loués à des marchands par un afféagiste qui est lui-même locataire. Les halles sont un lieu commercial totalement ouvert sur ses 4 cotés. On y circule librement, « la nuit elles servent de refuge à des misérables ». Les halles de Lannion correspondent en tous points au schéma classique des halles : elles sont au centre de la ville et toutes les rues y aboutissent. Elles sont enserrées dans le tissu urbain.

Il faut attendre 1657 pour retrouver de nouvelles archives : un règlement sur les marchandises vendues sur le domaine du roi. Les monnaies ont changé : l'unité de compte est la livre, divisée en 20 sols, le sol en 12 deniers. Cette tarification témoigne de l'importance économique des halles, la réformation des domaines du roi domaine propre du roy à cause de la chastellenie de Lannion.

« LES HALLES dudit Lannion avec droit d'étalage droit de coutume qui se lève sur toute marchandise qui se vendent tant aux dites halles qu'autour dicelles et autres lieux publics il a été réglé suivant une sentence rendue par le sénéchal dud Lannion en forme de reglan du dix juin mil six cent cinquante-sept sur la requête du fermier du domaine après l'information des xxxxxxxxxx fermiers et consistant les dits droit.



Figure 2 : Plan des halles dans la ville

SAVOIR

Pour chaque estal et boutique de cuir xxxxxxxx par marché et foire 7 sols,
 pour chaque bancq pour estaller xxxxxxxxx pain et ruchers xx deniers à jour de marché à 6 deniers à jour de foire,
 pour chaque charge de deux mxxxxxxx de pain 6 deniers par marché et à jour de foire 7 sols,
 pour chaque estal et boutique de quincailler et cloutier 6 deniers par marché et à jour de foire 7 sols,
 pour chaque pièce de cuir cru qui se vendra soit en marché ou en foire ou en maison particulière 4 deniers que paieront les acheteurs,
 pour chaque charge de pot de terre de chaque potier 6 deniers par marché et 7 sols à jour de foire, et à pareille raison les charges de vaisselle de bois,
 pour chaque pièce de meuble de bois savoir lict, coffre, braye, roue de charrette, cou chacun 6 deniers à jour de marché et à jour de foire 7 sols,
 pour chaque charge de pommier doux à planter soit pommier xxxxxxxxxx et poiriers 6 deniers jour de marché et jour de foire 7 sols,
 pour chacune paire ou pièce de coiffe qui sera vendue en gros ou en destal ou dehors la dite halle ou aux environs 7 sols en jour de marché et 2 sols à jour de foire,
 pour havage dessus chaque boisseau de blé et à farine de toute espèce à de la risse à gruau de plain ou racle de foire vii sols,
 pour chaque charge de pot de terre de chaque potier six denier par marché et vii sols à jour de foire, et à pareille raison les charges de vaisselle de bois. »

En 1662, Yves Le Gaffric, nouveau titulaire du bail des halles, est en procès contre Henry Le Brigant, précédent afféagiste à qui il réclame 50 livres pour les réparations nécessaires. Devant le tribunal, il cite les artisans charpentier et couvreur chargés des travaux. Après le décès de son mari, Françoise Le Cuziat, veuve Le Gaffric, gardera le rôle de fermier des halles pour plusieurs années.

Après 1685, les évènements se multiplient.

En 1691, les marchands locataires aux halles sont confrontés au sieur Laboulaye.

Cette année-là, maître du Roscoet Leroy notaire chargé de collecter les loyers des locataires des halles décède ; plusieurs locataires ne peuvent prouver leurs paiements, le sieur La Boulaye fermier du domaine du roi pour les évêchés de Tréguier et Saint Brieuc est en visite à Lannion ; il refuse de donner quittance aux locataires. C'est dramatique pour ceux-ci : ils ne pourront plus exercer leurs commerces sous les halles. Fait exceptionnel pour des gens qui ne savent ni lire ni écrire et parlent uniquement breton, ils engagent une action judiciaire. Leurs avocats demandent quittance de leur loyer au sieur La Boulaye qui loge chez le sieur et demoiselle de Grandpré Le Briquir, hôtes, il refuse. Au cours de l'altercation des documents officiels sont déchirés. Scandalisés par une telle arrogance, les hommes de loi déposent un recours auprès du tribunal de Lannion. Cet épisode est remarquable : c'est la seule occasion où apparaissent les commerçants des halles qui de plus tentent une action collective. Leur requête se termine par la mention:

- pour Yvon Nicol marchand mercier, a signé Yvon Le Petit
- pour Nicolas Le Hu a signé.....
- pour Janne Menou, femme de Jacques Le Vincent Mercier, a signé Augustin Le Sidaner
- pour Jan Lecosquer, a signé Antoine Lorgerou
- pour Marie Ardelet, a signé Jan Mahan à Lannion
- pour Michel Coadarel, a signé Pierre Barbou à Lannion
- pour Le Goaziou, a signé Jan Margaté

Ils payent autour de 4 livres par quartier (tous les 3 mois). « Attendu que ladite halle son démonté et sans réparations, que le boisage qui reste menace chute », tous les marchands sauf Guy Guégou dont la boutique est hors la halle près l'auditoire, abandonnent leur location.

En janvier 1688 sous la responsabilité de Le Gualès, Le Briquir, Masson, Pezron, charpentier et Guillermo, couvreur, examinent les bâtiments relevant directement du roi : La prison, le four banal, les poids du roi, le moulin et particulièrement les halles qui nécessitent des réparations urgentes. Ils déclarent : « il est impossible d'empêcher les pluies d'entrer aux halles, il est dangereux de monter sur les halles, attendu les manquants et enfoncements »

Le samedi 14 aout 1688 voit la visite du sieur Laboulaye, directeur des domaines : « Nous sommes descendus à la halle en compagnie d'écuyer Jacques Thomé sieur de Crechhurien, Bouchard adjoint, François Bernard Masson, Jan Le Bider charpentier et René Per couvreur d'ardoises experts par nous nommés. Nous ont rapporté que la halle a 90 pieds de long, 44,5 pieds de large, et que la couverture de la halle a 31 pieds de hauteur de chaque côté. Nous ont fait voir que la couverture est absolument ruinée, crevée, enfoncée en plusieurs endroits, les lattes et chevrons pourris aussi bien que la plus grande partie des filières ; les bois de la charpenterie qui soutiennent la couverture qui menace prompt chute en sorte que les marchands qui étalent sous la halles sont en péril d'être ensevelis sous les ruines de la halle ce qui serait arrivé si le fermier n'y a fait mettre quelques appuis pour soutenir la couverture, etc... ». Suit un devis détaillé qui se termine par : « Il faut réparer et rétablir à neuf des halles en entier, toute la couverture de l'ardoise qui se trouvera propre au surplus en fournir latte clous etc.. estimé le prins transport des matériaux à un total de 1234 livres. »

Cette visite est l'occasion pour le corps municipal d'exprimer ses doléances. Noble homme Augustin Guillermin, syndic de la communauté, remontre : « qu' il serait avantageux de transférer la halle en la place du Marchallah beaucoup plus spacieuse et plus commode pour le débit des denrées, transportée au machallalah il s'y fera une place très commode pour le marché des blés qui s'y tient à présent fort à l'étroit...et resserrée ôte la liberté à ceux qui viennent au marché d'y apporter et débiter facilement... que le débit des viandes infecte dans l'été les maisons, que la place que les halles occupent fera l'embellissement de la ville et de l'auditoire dont elles offusquent l'entrée. Dans cette place, on pourra ériger une pompe, qu'il n'y a qu'une seule fontaine, que l'eau infectée cause une infinité de maladies. »

Les deux expertises de 1688 vont avoir pour conséquence la mise en vente de tous ces biens. Vu leur importance, les halles vont avoir un traitement particulier ; elles vont être vendues aux enchères à Rennes. La publicité sera faite à Lannion par des bannies et à Rennes par affichage.

Entre le moment de leur mise en vente et les enchères, les halles s'effondrent complètement et les devis indiquent reconstruction et non plus réparations. Les montants des dépenses passent de 1234 livres à un maximum de 6000 livres.

Les enchères ont lieu à Rennes fin décembre 1692 sous l'autorité de Béchamel de Nointel en son hôtel et à la chandelle. Les enchérisseurs sont représentés par des avocats. Ils sont avertis que pour rétablir la halle un troisième devis fait par le sieur Garengan le 3 novembre 1692 s'élève à plus de 6 000 livres avec la charge de payer au fermier du domaine une redevance annuelle de 350 livres. Les enchérisseurs achètent le bâtiment lui-même et surtout l'emplacement.

Avant la vente, il a été fait 2 autres devis de réparations ou de remise à neuf.

L'un est daté du 26 mars 1692 par des artisans il se monte à 3644 livres un deuxième non daté mais où les travaux sont bien mieux précisés, se monte à 5458 livres. Les enchères portent donc directement sur le montant de la rente annuelle.

Adjudication à la bougie en notre hotel de Rennes :

- le sieur Le Coz 360 livres
- le sieur Etienne Chernot bourgeois de Rennes 370 livres
- le sieur François Gerbier architecte 380 livres
- autre jour
- Duclos 390 livres
- Le Coz 395 livres
- François Huguet architecte 400 livres
- Duclos 410 livres

Adjudication finale jeudi 4 décembre

- Le Coz 415 livres
- Huguet 420 livres
- Le Clas 425 livres
- Duclos 430:ivres

Monsieur René Duclos, procureur au parlement, représente Gabriel Le Gualès. La rente est payable moitié au jour de fête Saint Jean-Baptiste, l'autre moitié jour de Noël, charge pour les adjudicataires de faire les réparations nécessaires pour rétablir la halle, conformément au conseil du 21 avril dernier et au devis du 3 novembre 1692.

En 1693, un long document rédigé à Paris sous le contrôle des plus hautes instances juridiques autorise le passage des biens du domaine royal au domaine privé et reprend l'historique complet de la vente des halles. Une seule ligne signale la vente du moulin, du four et de la prison.

La plus grande partie est consacrée aux multiples conséquences juridiques et fiscales de ce transfert. Ce texte réaffirme l'exigence d'une reconstruction à l'identique suivant le dessin conservé à Rennes.

L'acte final qui consacre l'achat le 10 avril 1693, signé personnellement par Le Gualès à Lannion sous l'autorité Béchameil de Nointel, mentionne l'obligation faite à l'acquéreur de faire construire et rebâtir la halle à ses frais.

Sous leur nouveau statut, les halles garderont un rôle économique essentiel pour la ville, fournissant suffisamment de revenus pour payer la rente, les impôts et satisfaire leurs propriétaires. Le système de la rente perdurera jusqu'à la révolution. L'activité des halles se poursuivra jusqu'à leur achat et démolition par la municipalité en 1827, qui réalisera ainsi le rêve de 1688 de créer une grande place au centre-ville.

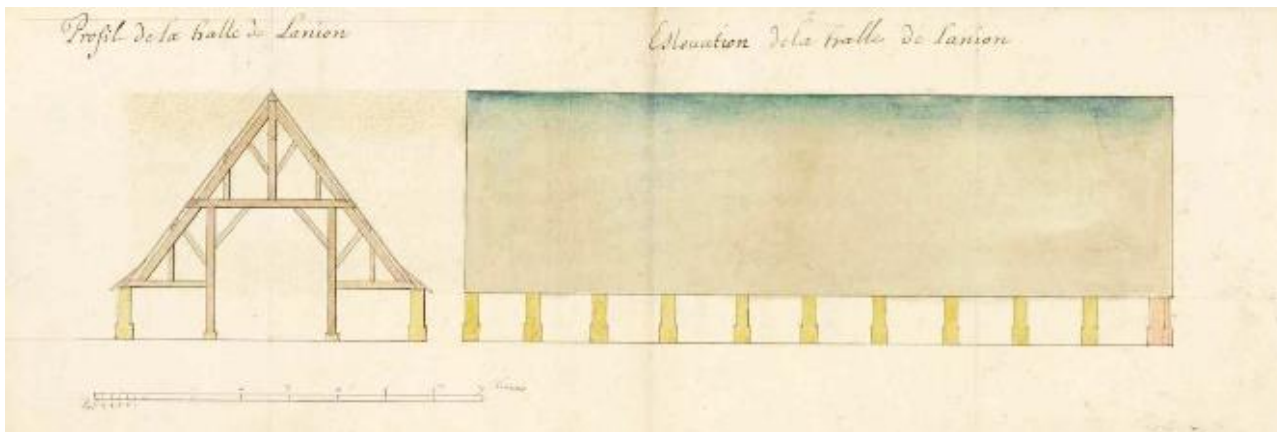


Figure 3 : Plan des halles de Lannion (AD35 2 E d92)



Figure 4 : Halles de la Chèze, construite sur un plan identique à celles de Lannion

